

## FICHE ACTION N° 4.5.4.

### Pont Souris Chaude chemin des Barrières

Axe	4. Améliorer les conditions de vie des habitants à travers le logement et les espaces publics
Orientation stratégique	4.5. Apaiser les circulations et lutter contre les "points noirs"
Action nom	Elargissement du pont de la ravine de la Souris Chaude - Chemin des Barrières et création de trottoir
Action n°	4.5.4.
Statut	En projet <input type="checkbox"/> / Validée <input checked="" type="checkbox"/> / Engagée <input type="checkbox"/>
Périmètre d'application	Périmètre PVD / ORT
Niveau de priorité	Fort <input type="checkbox"/> / Médian <input checked="" type="checkbox"/> / Faible <input type="checkbox"/>
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Le chemin des Barrière représente un potentiel de délestage de la circulation de transit du centre-ville. L'actuel pont, sur la ravine de la Souris Chaude est en mauvais état. Une reprise de celui-ci avec élargissement permettrait le croisement des véhicules et la création d'un trottoir.
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnelles (HT)	<b>Coût total 1 200 000 €</b>
Plan de financement prévisionnel (HT)	A définir.
Calendrier	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Lien autres actions du programme	Action 4.4.1. Elaborer un schéma de mobilité Action 4.4.2. Mise en œuvre et actualisation (SM) du plan des circulations piétonnes Action 5.1.3. Articuler la mise en œuvre du programme PVD avec les autres outils de programmation à l'échelle du territoire communal : PAT, CTG, SD3B, PLU
Concertation	Sans objet.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Plan de financement. Déclassement ENS le cas échéant Lancement des travaux Livraison
Conséquence sur la fonction de centralité	Offrir une alternative à la traversée de Gaulle/ de Mahy afin de permettre une circulation plus apaisée le long du linéaire commercial.

Localisation (extrait du plan guide).



Elargissement du pont de la ravine de la Souris Chaude - Chemin des Barrières et création de trottoir

Vérifier que la nature des travaux n'est pas incompatible avec la présence de l'EBC, ou à défaut, profiter de la révision du PLU en cours pour en réduire la surface.

Annexes

